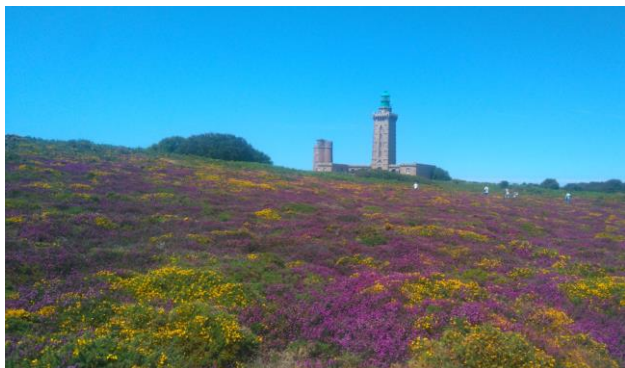


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 novembre 2022



GRAND PRIX DU PAYSAGE 2022 : ALAIN FREYTET ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL LAUREATS POUR LE PROJET DE VALORISATION DU CAP FREHEL (22).

Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, a remis hier le 8ème Grand prix national du paysage au paysagiste Alain Freytet, associé au Conservatoire du littoral, pour leur projet de valorisation et de protection du Cap Fréhel (Côtes d'Armor).

C'est la récompense de plus de 30 ans de collaboration entre l'établissement public et le paysagiste au service de la préservation des paysages du littoral, à travers une pratique complice et créatrice, fondée sur une réelle confiance, renouvelée sur une centaine de sites littoraux exceptionnels de beauté en métropole et Outre-mer

Le Conservatoire du littoral a accompagné la candidature du paysagiste Alain Freytet pour le projet du Cap Fréhel afin de témoigner de la force et de la cohérence de l'œuvre du paysagiste, comme apport à la pensée et l'action d'un opérateur de l'Etat, en interaction étroite avec les acteurs territoriaux, à l'image des gestionnaires du site du Cap Fréhel que sont la commune de Plévenon et le Syndicat Mixte du Grand Site des Caps Erquy-Fréhel.

Le Conservatoire du littoral est engagé depuis 1994 sur le site du Cap Fréhel pour apporter des solutions aux enjeux naturalistes et de fréquentation touristique: les dunes et falaises sont un des lieux emblématiques de nidification, de nourriceries et de repos de nombreuses espèces animales, notamment d'espèces d'oiseaux marins et littoraux, ainsi que de végétaux, de milieux et de paysages caractéristiques des landes bretonnes. La fréquentation touristique y est mal maîtrisée dans le temps comme dans l'espace. A partir de 1994, le Conservatoire procède à des acquisitions foncières. En 2012, le Conservatoire confie à une équipe pluridisciplinaire pilotée par le paysagiste Alain Freytet, la mission d'établir un « schéma d'intentions paysagères et muséographiques ».

Par la suite, l'affectation du patrimoine architectural maritime au Conservatoire et l'acquisition des terrains communaux permettront par la maîtrise foncière du Conservatoire du littoral d'envisager le recul du stationnement et d'engager les premiers travaux d'aménagement paysager d'Alain Freytet (2017-2019).

Après 6 années de travaux, le Cap Fréhel a retrouvé son aspect d'espace naturel littoral : suppression du parking au pied du phare et renaturation du site, balisage des sentiers du secteur de la Pointe et des Boucles de la Fauconnière, restructuration de l'ancien restaurant de la Fauconnière en un belvédère d'accueil du public, autant d'interventions sur l'espace public, nécessaires pour protéger et valoriser ce site. Alain Freytet a apporté avec talent, finesse et élégance sa pierre contemporaine et la marque de notre temps dans l'évolution de la théorie et de la pratique du paysage en France.

Ce projet du Cap Frehel récompensé illustre la manière dont l'apport opérationnel et créatif des professionnels du paysage s'inscrit en appui des principes nationaux de la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral.

En composant avec les traces du paysage sauvage, antique, médiéval, classique, romantique, et en faisant œuvre contemporaine, en jouant avec les échelles temporelles, de court et de long terme, permettant d'anticiper notamment les grandes évolutions climatiques, par le mouvement du trait de côte, le paysagiste crée de nouvelles alliances entre l'histoire et la géographie, travaille une forme d'équilibre qui s'installe entre l'Homme et la Nature.

Le projet de paysage d'Alain Freytet s'attache tout particulièrement à donner corps à la mission du Conservatoire de proposer un accès libre et populaire aux rivages sauvages en faisant vivre aux visiteurs une expérience sensible et essentielle : venir à la mer, perdre son regard dans l'horizon, face au vent, aux embruns, aux sonorités et odeurs, couleurs et matières, marcher et s'immerger dans un paysage « immuable ».

Pour le Conservatoire, le talent du paysagiste réside également dans sa capacité à proposer des partis pris d'aménagements paysagers basés sur des techniques de mises en œuvre, de matériaux, en continuité avec la capacité de gestion de l'établissement et de ses partenaires. En mobilisant des savoir-faire de qualité tombés en déshérence, il s'émancipe des modèles de standardisation balnéaire et de la banalisation des aménagements publics.